

Absents et excusés : Steven BONNET et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

## 1. Cohésion sociale

Plan de Cohésion Sociale – Approbation du PCS3 période 2020/2025

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du PCS.

Madame DEKEYSER précise que, conformément au décret du 22 novembre 2018 relatif à la mise en œuvre du troisième Plan de Cohésion Sociale, le Collège a décidé en séance du 7 décembre 2018 d'introduire la candidature de la Ville d'Antoing auprès de la Région Wallonne afin d'obtenir une subvention permettant de mettre en œuvre ce PCS3 (2020-2025). Un subside de 67.911,32€ nous a été accordé par la Région Wallonne (soit 21.222,28€ de moins que pour le PCS2) et la part communale (qui doit être de 25% minimum) sera de 16.977,83€, ce qui portera le budget total du PCS3 à 84.889,15€ par an. Hors dépenses de personnel (deux mi-temps), le montant disponible pour la réalisation des actions s'élève à environ 32.000€.

Un important travail de diagnostic a été mené, en collaboration avec les partenaires, pour définir quels étaient les axes prioritaires dans lesquels le PCS devait intervenir. Le PCS3 peut en effet développer des projets dans sept axes, qui favorisent l'accès aux droits fondamentaux : le droit au travail, au logement, à la santé, à l'alimentation, à l'épanouissement social, culturel et familial, à la participation citoyenne et à la mobilité. Les actions, qui ont été établies en tenant compte du budget disponible et des nombreuses contraintes imposées par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS), concerneront principalement l'accès à la santé, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale, l'accès à la mobilité et à l'épanouissement social, culturel et familial.

Le PCS3 comportera 12 actions (budget estimé total de 31.115€) :

- Soutien scolaire solidaire (mobiliser des bénévoles pour apporter de l'aide scolaire) ;
- Atelier de resocialisation (ré-apprendre les règles de la vie sociale à un public en décrochage) ;
- Salon de l'emploi JobGO (proposer l'accès à tous les services en un seul lieu) ;
- Atelier « économie d'énergie » (sensibiliser pour économiser l'énergie, réduire ses factures) ;
- Guidance et suivi « assuétudes » (suivi thérapeutique pour les personnes qui se droguent) ;
- Incroyables comestibles (promouvoir l'agriculture urbaine participative) ;
- Activités pour briser l'isolement (organiser des activités pour les personnes seules) ;
- Salon des aînés (informer des droits et activités spécifiques aux aînés) ;
- Espace parents-enfants (moments d'échanges autour de thèmes liés à la parentalité) ;
- Atelier de réparation de vélos (apprendre aux personnes à réparer leur vélo) ;
- Formation permis théorique (pour les personnes ne sachant pas financer elles-mêmes) ;
- Formation permis pratique (pour les personnes ne sachant pas financer elles-mêmes).

Ce plan, après approbation par le Collège, le comité de concertation Ville-CPAS et le Conseil Communal, doit être envoyé à la DiCS avant le 3 juin 2019. Il sera analysé en juillet et en août et nous saurons en septembre s'il est accepté tel quel ou s'il doit être modifié.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur les objectifs, les actions et le budget du troisième Plan de Cohésion Sociale, qui s'étalera sur six années : du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Un subside de 67.911,32 € sera octroyé annuellement à la Ville d'Antoing, qui devra ajouter à cette somme une part minimale de 25 %, à savoir 16.977,83€.

Le budget total du PCS s'élèvera donc à 84.889,15€ par an.

Monsieur VINCENT salue le travail effectué par Madame DEKEYSER ainsi que par les différents acteurs extérieurs. Ce PCS répond aux attentes des citoyens et met en lien les diverses associations de l'entité. Il est bon de voir que des interactions naissent entre les différents partenaires. Au niveau budgétaire, rien n'empêche la commune de relever le montant de son intervention si nécessaire. Il serait de bon ton de maintenir les différentes actions dans la durée.

Le Président précise que c'est également le souhait du Collège et de tout à chacun.

Monsieur VIVIER félicite également Madame DEKEYSER pour son travail. Des choix ont malheureusement dû être faits mais comment ? Par ailleurs, le PCDR pourrait s'avérer utile dans quel cadre ?

Madame DEKEYSER précise que le PCDR comporte différentes fiches-projets qui répondent à certaines demandes du PCS et pourrait les financer. Les choix ont été effectués sur base de critères imposés par la Région Wallonne notamment l'interdiction de travailler avec des partenaires bénéficiant d'un soutien financier de la Communauté Française (ADEPS, Foyer Socioculturel, Centre de lecture publique,...).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Finances communales

### a) Modifications budgétaires n° 1/2019 ordinaire et extraordinaire.

Le Président rappelle que cette modification budgétaire a été examinée en commission ce lundi 13 mai 2019 et donne les principaux chiffres.

#### Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 80.287,91 €

Résultat général : 206.098,40 €

#### Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : -1.191.514,51 €

Résultat général : 7.588.758,16 €

Le Directeur Général précise que cette modification budgétaire présente un boni général de 206.098,40 €. Au niveau des prélèvements, d'un montant total de 518.658,36 €, il précise

que ceux-ci comprennent 68.658,36 € pour le service d'appui aux communes, 150.000 € de fonds transférés vers le service extraordinaire lors du budget initial et 300.000 € qui sont versés dans le fonds de réserve ordinaire via la présente modification budgétaire. Ce dernier versement est une excellente nouvelle pour les finances communales.

Brièvement, le Directeur Général rappelle, qu'à l'ordinaire, on peut constater que les frais liés aux assurances sont en hausse suite au marché public relancé dernièrement. 6 mois supplémentaires de location de classes mobiles sont également prévus pour l'école de Calonne. A ce sujet, le Directeur général précise qu'un dossier est à l'étude pour inscrire les travaux d'aménagement de l'ancienne maison communale en classes et réfectoire via le Plan Prioritaire des Travaux lequel permet d'obtenir 88 % de subsides. Un premier rapport de l'administration est encourageant pour la suite de ce dossier. On notera également les charges d'emprunts pour la Rénovation Urbaine, la rue de l'Angle et les futurs ateliers communaux. Ces investissements ont été présentés lors de la commission. Au niveau extraordinaire, hormis les emprunts cités ci-avant, on peut annoncer que le projet « Tourisme pour tous » a été retenu et qu'un subside de 86.031 € nous a été octroyé pour les aménagements de l'ancien Hôtel de Ville.

Monsieur VINCENT signale, qu'en général, la première modification budgétaire de l'exercice est relativement simple, ce qui n'est absolument pas le cas ici, surtout à l'extraordinaire. En effet, on recense deux importants montants. Les informations ont été données ce lundi en commission alors que ces sujets sont sur la table du Collège depuis des mois. En trois jours, il est impossible pour les conseillers de se renseigner sur ces dossiers. Au niveau de la méthode et de la transparence, il eût été mieux que les conseillers soient informés plus tôt.

Monsieur VINCENT ajoute que la réalisation d'investissements immobiliers en fonction des besoins de la commune reste une bonne chose. Il est évident que les services techniques sont aujourd'hui à l'étroit dans leurs locaux. Les conditions actuelles ne sont vraiment pas optimales c'est évident. Dans un premier temps, on avait parlé du site de l'ancienne usine électrique. Avoir abandonné ce choix pour Bruyelle n'est pas une mauvaise chose. Par ailleurs, aucune expropriation n'a eu lieu. Cependant, le montant de la transaction, près d'un million d'euros est interpellant ! En sus, on parle d'acquisition de matériel de menuiserie ainsi que l'engagement de deux ouvriers de l'entreprise. A ce jour, il ne semblait pas nécessaire de disposer de menuisiers et aujourd'hui on en engage deux ? Monsieur VINCENT se dit sceptique quant à cet investissement.

Quant au second problème, Monsieur VINCENT parle de l'emprunt pour rembourser la Région Wallonne. Comment les conseillers auraient-ils pu vérifier l'usage du produit des ventes ainsi que leur affectation ? La confiance est de mise envers le Collège, l'administration, la tutelle, le Directeur Général mais un rôle n'a a priori pas été joué. La proposition est de s'incliner devant la position de la Région Wallonne mais a-t'on vérifié si celle-ci n'est pas fautive ? Des avis juridiques seraient peut-être opportuns !

Monsieur VIVIER donne l'avis du Groupe GO sur cette modification budgétaire :

« Ordinaire :

*La santé financière de la commune est bonne.*

*Quelques points interpellent :*

*1-Calonne, l'école est déjà trop petite, les frais sont là. Pourquoi ne pas tenter une meilleure répartition dans l'entité ? Cela devient déjà un problème. C'est dommage pour une nouvelle école.*

- 2-Les frais pour les véhicules endommagés. 14.000 euro, comment les récupérer ?  
3-L'exploitation des deux éoliennes ? 10750 euro est-ce envisageable, de la réalité ?

Extraordinaire :

Les annonces continuent. Que ces annonces soit fondées ou pas, cela fait parler beaucoup et parfois pas dans le bon sens.

Nos remarques :

1-Rue de l'Angle à Péronnes, 360.000 euro d'erreur de subsides, c'est quand même énorme.... Après les erreurs sur les sondages de sol et les augmentations sur le chantier...

2 -Nous regrettons les annonces pour les établissements Farvacque qui sont tombées à l'eau. Après avoir consulté les personnes proches du dossier, il ressort plusieurs manquements. Site à réaménager ? Prix de vente ? Pas d'accord avec la commune ? Comité d'acquisition... pas de réponse...Les frais à qui ? Délai de 15 jours... Respect du comité d'acquisition.... Coup de téléphone tardif...manque de communication...

3-La rénovation urbaine, merci pour vos explications très claires. Néanmoins, nous sommes étonnés de ce manque de gestion et de connaissance de ce dossier. On parle ici de 1600000 euros... C'est inadmissible pour une petite commune comme Antoing. Sans les carrières, c'est le genre d'erreur qui ferait couler une commune. Quelle négligence, à force de travailler seul et de cacher les dossiers, voilà ce qui arrive... Nous sommes tout à fait opposés à votre gestion sur ce point.

4-La vente des remparts, à première vue, le dossier avance bien, espérons que l'acheteur acceptera l'ensemble des conditions de vente du bâtiment. Nous sommes contents que la tenancière actuelle serait maintenue. 235000 euros

5- En parlant de communication, nous en terminerons par les futurs ateliers communaux.

a-Après avoir consulté plusieurs personnes proches du dossier, il semble important de préciser que ces gens ne voulaient pas une pub dans le journal quelques jours avant... Les consulter et les prévenir aurait été plus simple et plus correct. Leur donner la parole était plus simple aussi et plus respectueux.

b-Quant à nous, conseiller communaux, nous ferions mieux de faire des commissions avec l'un ou l'autre journaliste, on en saurait plus. Les PV de collège arrivent avec plusieurs semaines de retard pour des raisons toujours originales ... Et ces PV de collège sont à la limite censurés... Ca ne sert à rien de répondre à cette affirmation, vous le savez bien, je vous en ai parlé hier par téléphone.

c-Pour parler du dossier, l'estimation de 900000 euro semble bien basse par rapport au terrain de 15.000 m<sup>2</sup>. En pourtant, en creusant un peu :

Quid de l'amiante dans tous ces bâtiments ?

Quid de la qualité du terrain ? Terrain pollué ou pas ?

Quid des employés, vous parlez de deux engagements, c'est bien mais quand on voit l'ensemble des ouvriers communaux non repris cette année, comment allez-vous expliquer ça ? Deux poids deux mesures ?

Quid des aménagements futurs ? Vous ne pouvez pas arriver sur ce site sans l'aménager, avez-vous déjà fait une estimation des dépenses ?

Quid des terrains aux propriétaires Cornu et à Pollet, tous les arrangements sont déjà faits ?

d-Pour l'estimation suivante, les 100.000 euro, cela semble aussi utopique.

Vous allez reprendre du matériel pour la commune, que faire du reste du matériel et surtout, quid de tous les restes de bois, vous allez tout racheter aussi ? Si vous achetez l'ensemble de la marchandise, cela va se chiffrer bien plus que 100.000 euro non ? Vous avez déjà une convention pour tout ça ?

Enfin, vous devez vous prononcer assez rapidement sur l'acte, le compromis, la reprise des salariés, la gestion des stocks et sa liquidation... Espérons que tout a été bien étudié pour ne pas retomber sur les mêmes problèmes énoncés en début de cette intervention à savoir, une augmentation des frais sur des dossiers annoncés mais pas ficelés. »

En ce qui concerne les ateliers communaux, le Président précise que nous avons deux estimations tournant autour du million d'euros. Nous sommes donc bien dans les clous avec une offre acceptée à 900.000 €. Quant au matériel qui ne serait pas racheté par la commune, c'est à l'entreprise de se charger de sa vente ou de son évacuation. Quant aux stocks de bois, c'est l'entreprise qui va se charger également de sa vente. Quant à la reprise des ouvriers, cela faisait partie des conditions de reprise. Il s'agit cependant d'ouvriers polyvalents. Des aménagements devront bien évidemment être effectués sur le site mais petit à petit. Si des problèmes d'amiante devaient apparaître, ils seront également gérés. Quant à d'éventuels problèmes de pollution sur le site, nous n'en avons pas connaissance mais l'historique de l'entreprise est rassurant. Des travaux devront être effectués, notamment pour aménager un réfectoire, des vestiaires, des sanitaires, ... Mais il s'agit d'un bon achat. En ce qui concerne les machines et les stocks, l'entreprise a le temps de le faire car nous ne sommes pas pressés.

En ce qui concerne les ventes dans le périmètre de la rénovation urbaine, il s'agit de décisions prises en 2002 et 2006. La tutelle a peut-être en effet traîné et aurait dû attirer notre attention mais un accord a été trouvé avec la Ministre en charge de ce dossier : nous devons contracter un emprunt pour 600.000 € et 1 million d'euros seront remboursés en 15 ans à partir des loyers perçus avec les logements construits dans le cadre de la rénovation urbaine. En ce qui concerne l'ancienne usine électrique et la propriété Farvacque, le Président rappelle que deux dossiers SAR (Site d'Activité à Réaménager) avaient été introduits. Initialement, c'est le projet Farvacque qui avait été retenu avec une enveloppe de 2,2 millions d'euros. Cependant, le propriétaire, sans nous prévenir, a écrit à la Région Wallonne pour leur signaler qu'il utilisait toujours le site. La réaction du cabinet ministériel n'a pas tardé : le projet a tout simplement été rayé de la liste. Nous avons cependant été informés d'une bonne nouvelle à savoir que l'enveloppe pourrait être transférée vers l'ancienne usine électrique. On y créerait un parking pour camions, entièrement fermé et sécurisé ainsi qu'un parking pour les véhicules des riverains. Ce site est pollué et nous attendons des nouvelles du propriétaire, à savoir ELIA. Pour dépolluer le site, nous pourrions faire appel gratuitement à la Spaque. L'élargissement du virage de la rue Louvieaux serait également prévu pour permettre un accès plus aisé aux camions délivrant le magasin Aldi. Par ailleurs, des pourparlers ont été engagés avec le SPW – Voies Hydrauliques qui est intéressé par la reprise d'une partie du site pour le PACO (Port Autonome du Centre Ouest).

Le Directeur Général précise que la recette pour les éoliennes correspond au montant qui sera perçu via la convention signée avec le propriétaire des 2 éoliennes situées sur notre territoire. Ces crédits sont d'habitude inscrits lors du compte mais s'agissant d'une recette sûre et certaine, il n'y a pas de raison de ne pas l'inscrire dès maintenant dans le budget. En ce qui concerne le dossier Farvacque, le Directeur Général précise qu'un accord financier avait été trouvé avec le propriétaire. Cependant, ce dernier s'était bien gardé d'informer la commune du courrier transmis auprès du Gouvernement. S'il l'avait fait, nous aurions peut-être pu intervenir mais lorsque nous l'avons su par l'administration wallonne, il était déjà trop tard, le Cabinet ayant pris position pour écarter ce dossier des subventions SAR. Aujourd'hui, le propriétaire se demande plutôt si une telle chance de céder son bâtiment se représentera un jour...

En ce qui concerne la Rénovation Urbaine, le Directeur Général rappelle que les ventes ont été décidées à l'unanimité des conseils communaux de l'époque. Complémentairement aux explications fournies par écrit, il ajoute que le produit des ventes a bien été transféré dans le fonds de rénovation urbaine et utilisé dans ce cadre. Cependant, les frais d'honoraires des auteurs de projet, techniques spéciales, coordination-sécurité, n'étaient pas éligibles à

la réaffectation. La Région aurait dû en effet attiré l'attention. Néanmoins, nul n'est censé ignorer la loi. La législation a fortement évolué durant les 40 années qu'a duré l'opération mais chaque projet est resté attaché à la législation qui s'appliquait à lui à son début. On ne sait malheureusement pas revenir en arrière et il semble compliqué de pouvoir attaquer la Région Wallonne en justice dans cette affaire. D'un autre côté, l'arrangement obtenu démontre aussi qu'elle reconnaît implicitement ses torts dans cette affaire.

Enfin, pour ce qui concerne les futurs ateliers communaux, le Directeur Général précise que le déménagement n'est pas pour demain et que nous prendrons le temps d'aménager le site pour accueillir les ouvriers dans les meilleures conditions. Un départ dans 2-3 ans semble raisonnable d'autant plus que la police devra également déménager dans quelques années, ce qui nous permettra de faire une opération immobilière intéressante dans le bas d'Antoing.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n° 01/2019 ordinaire et par 11 voix pour, 1 contre (UCA) et 5 abstentions (GO) approuve la modification budgétaire n° 01/2019 extraordinaire.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### b) Dotation à la Zone de Secours – ajustement

Ajustement par modification budgétaire de la contribution financière 2019 à la zone de secours.

Montant revu à la baisse de 4.274,17 € par l'arrêté du 10 décembre 2018 de Monsieur le Gouverneur de la Province, celui-ci est prévu à la première modification budgétaire 2019 à l'article budgétaire 351/435-01.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### c) Aménagement d'une crèche communale de 36 places – escompte de subvention

A l'unanimité, le Conseil approuve la demande d'escompte de subvention pour l'aménagement de la crèche communale pour un montant de 671.800 euros.

Agent traitant : Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 3. Règlement d'ordre intérieur

ROI – Modification suite à l'avis de l'organisme de Tutelle.

Monsieur VINCENT constate que la seule modification apportée concerne l'interpellation citoyenne et ajoute qu'il s'abstiendra sur ce point estimant que ce R.O.I. a sensiblement réduit les droits des conseillers même si la loi le permet. Cependant, ce règlement pourrait peut-être être pire avec d'autres.

Madame DUROISIN signale que les missions de base du Conseiller Communal sont de voter les règlements et d'exercer un contrôle sur le Collège Communal. En mars dernier, les membres du Groupe GO ont exercé leur rôle de conseillers communaux. Ils ont signalé que certaines modifications du R.O.I. étaient contraires au CDLD et bafouaient le droit des citoyens. La majorité a préféré ne pas modifier ce R.O.I. Le Groupe GO a bien travaillé car la tutelle a signalé que les articles 67, 71 et 72 violaient la loi. Ce R.O.I. limitait le droit du citoyen à une interpellation par séance de Conseil et à deux le nombre d'interpellations d'un citoyen par an. Pourquoi avoir mis ces limites. Que craignez-vous en muselant ainsi les citoyens ?

Madame DUROISIN revient aussi sur la demande du Groupe GO pour les Conseils Communaux soient diffusés en direct. Même dans les écoles, on pousse à ce que l'information soit disponible via toutes les techniques de communication. Le Groupe GO veut que les séances du Conseil soient enregistrées et diffusées en ligne. L'heure avancée des Conseils (18 h 30) ne permet pas aux citoyens de venir. L'objectif poursuivi est d'impliquer le citoyen et d'accroître la transparence des Conseils Communaux. Par ailleurs, Madame DUROISIN s'étonne que l'ordre du jour du Conseil ne soit plus diffusé sur le site internet communal, le dernier datant du mois de janvier. Enfin, Madame DUROISIN insiste sur le fait que devoir déposer les questions orales par écrit la veille de la séance n'engendre pas une bonne relation entre majorité et opposition. Le Groupe GO demande qu'une modification soit apportée au texte afin de permettre de poser des questions orales via l'urgence.

Le Président précise que le Collège souhaite amener quelques précisions sur le retour de la tutelle concernant notre règlement d'ordre intérieur.

Lors du conseil communal du 28 mars, un nouveau ROI était présenté avec plus de 20 articles modifiés. Sur ces modifications, seuls 3 articles ont été « annulés », partiellement ou totalement, par la tutelle, à savoir les articles 67, 71 et 72 organisant le droit d'interpellation des habitants.

Les autres articles restent inchangés ! Et donc approuvés par la Madame la Ministre DE BUE. Contrairement à ce qui avait été dit lors du conseil communal du 28 mars par la conseillère de l'opposition Natacha Duroisin, ce document était bien loin de ne pas respecter les dispositions légales !

Les citoyens auront donc la possibilité d'interpeller le collège communal de manière illimitée suite à la nullité de l'article 72, tout en fixant le nombre d'interpellations à 3 maximums par séance conformément à l'article 71.

Nous n'avons absolument pas souhaité bafoué les droits des citoyens (comme l'avait signalé Madame Duroisin) en limitant les interpellations citoyennes mais simplement mettre en lien le droit et la réalité de terrain car ce droit est peu utilisé dans la pratique. Le citoyen préfère en effet utiliser les systèmes de permanences et de rendez-vous mis en place par le collège plutôt que d'interpeller directement un membre du collège en séance publique. Le Président demande aussi que l'on cesse de mettre en doute le travail du Directeur Général. A travers lui, c'est toute l'administration qui est visée par vos attaques.

Enfin, le Collège remercie le Directeur Général pour le travail qu'il a réalisé dans la rédaction de ce règlement.

Le Directeur Général ajoute que, dans son avis, la tutelle utilise le conditionnel (« si aucune limitation n'est prévue dans la législation ... »), dire ensuite que le texte viole la loi est plus qu'à nuancer... Nous sommes dans l'interprétation du texte légal...

Monsieur VINCENT ajoute déplorer cette situation. Même s'il n'est pas d'accord sur le contenu du R.O.I, c'est la démocratie car ce texte émane de la majorité élue à l'issue du processus démocratique. Chacun est libre d'analyser et d'utiliser ce R.O.I. Monsieur VINCENT précise que, lorsqu'il l'estimera justifiée, il demandera l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire et le Conseil décidera s'il l'admet ou pas !

Monsieur VINCENT ajoute que le Groupe GO attaque sans cesse les deux autres groupes politiques autour de la table et qu'il pourrait l'ambiance. Ce R.O.I est un juste retour des choses. Monsieur VINCENT espère que cela va changer car dernièrement, des commissions ont eu lieu comme jamais auparavant. Les conseillers ont pu analyser les textes et c'était très constructif car des amendements ont été apportés aux textes initiaux.

Monsieur VIVIER estime que Monsieur VINCENT a oublié ses chamailleries d'antan avec la majorité en place. Plusieurs points inscrits à l'ordre du jour de cette séance ont encore démontré des problèmes de communication.

Par 11 voix pour et 6 contre, le Conseil Communal approuve le Règlement d'Ordre Intérieur modifié selon les remarques émises par la tutelle.

Suite à des éclats de voix et à la demande de Madame DUROISIN, Monsieur VINCENT confirme avoir traité celle-ci de « connasse » en séance publique et ayant spécifié « et l'autre aussi ».

Monsieur COURTOIS quitte la séance, précisant qu'il n'est pas là pour se faire insulter.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Organes

Désignation des représentants communaux au sein de la Société de Logements du Haut Escaut.

Le Conseil Communal est invité à attribuer les 3 mandats pour la commune d'Antoing à :

1. BAUWENS Julien
2. DEBILDE Marie-Christine
3. BONNET Steven

Monsieur CHEVALIER regrette que le Collège ne propose que 3 candidats socialistes car le logement est un sujet important.

Monsieur Julien BAUWENS précise que les décisions pour les attributions des logements sociaux sont du ressort de la Société de Logement du Haut-Escaut et que les désignations des membres qui siègeront à la SLHE sont du ressort des partis politiques sur base des résultats des élections. Il ne s'agit absolument pas d'une désignation partisane.

Par 12 voix pour et 4 abstentions, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 5. Cultes

### a) Compte 2018 de la Fabrique d'église d'Antoing

#### Recettes ordinaires :

Article 1 – Loyers de maisons – suivant pièces = 6.270,00 € - crédit budget 2018 = 6.892,00 €. Suite aux travaux de la maison, il y a eu 11 loyers au lieu de 12.

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 50,70 € - crédit budget 2018 = 125,00 €.

Article 7 – Revenus des fondations, fermages et maisons – suivant pièces = 1.119,26 € - crédit budget 2018 = 1.140,00 €.

Article 16 – Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant pièces = 600,00 € - crédit budget 2018 = 680,00 €.

Article 18a – Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS – suivant pièces = 1.040,30 € - crédit budget 2018 = 1.160,00 €

MAIS les recettes totales sont dépassées.

**Montant total des recettes = 53.448,56 € - Montant budget 2018 = 47.169,45 €.**

#### Dépenses ordinaires :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 1.690,51 € - crédit budget 2018 = 1.670,00 €.

Article 6a – Combustible de chauffage – suivant pièces = 4.637,50 € - crédit budget 2018 = 4.541,59 €.

Article 6b – Eau – suivant pièces = 274,25 € - crédit budget 2018 = 252,00 €.

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.

Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 367,24 € - crédit budget 2018 = 251,99 €. Le mécanisme de la cloche a été réparé.

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 806,59 € - crédit budget 2018 = 770,00 €.

MAIS les dépenses ordinaires du chapitre II ne sont pas dépassées.

Article 61 – Autres dépenses extraordinaires – suivant pièces = 1.308,07 € - crédit budget 2018 = 0,00 €. Suite au vol des tuyauteries extérieures de l'église, il a fallu les remplacer mais ces frais sont en partie compensés par l'indemnité reçue de l'assurance.

Les dépenses totales du chapitre II sont dépassées.

**Montant total des dépenses = 43.818,35 € - Montant budget 2018 = 47.169,45 €.**

**Excédent = 9.630,21 €**

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

### b) Compte 2018 de la Fabrique d'église de Calonne

#### Recettes ordinaires :

Article 6 – Revenus des fondations, rentes – suivant pièces = 0,00 € - crédit budget 2018 = 4.000,00 €. Les 53,08 € inscrit à l'art ne sont pas des recettes mais des dépenses. A mettre à l'art. D50L.

Article 7 – Revenus des fondations, fermages et maisons – suivant extraits bancaires = 2.806,04 € - crédit budget 2018 = 2.948,50 €.

Article 16 – Droit de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages – suivant justificatif = 80,00 € et non 60,00 € - crédit budget 2018 = 60,00 €.

Article 7 – Revenus des fondations, fermages et maisons – suivant extraits bancaires = 2.806,04 € - crédit budget 2018 = 2.948,50 €.

Article 15 – Produits des tronc, quêtes, oblations – suivant extraits bancaires = 0,00 € - crédit budget 2018 = 120,00 €.

Article 17 – Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte – suivant extraits bancaires = 17.024,13 € et non 17.024,04 € - crédit budget 2018 = 17.024,13 €.  
**Montant total des recettes = 20.464,30 € et non 20.497,29 € - Montant budget 2018 = 24.602,63 €.**

Dépenses ordinaires :

Article 5 – Eclairage – suivant pièces = 1.198,80 € et non 1.243,05 € (erreur d'addition) - crédit budget 2018 = 600,00 €.

Article 11b – Eglise ouverte – suivant pièces = 175,00 € - crédit budget 2018 = 100,00 €.

**Les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées.**

Article 17 – Traitement **brut** du sacristain – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.914,08 € et non 1.925,17 € - crédit budget 2018 = 1.723,00 €.

Article 19 – Traitement **brut** de l'organiste – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 2.477,00 € et non 2.491,35 € - crédit budget 2018 = 2.231,00 €.

Article 26 – Traitement **brut** de la nettoyeuse – sans pécule de vacances et prime de fin d'année – suivant pièces = 1.954,93 € - crédit budget 2018 = 1.949,00 €.

Article 31 – Entretien et réparation d'autres propriétés bâties (élagage) – suivant pièces = 424,00 € - crédit budget 2018 = 0,00 €.

Article 33 – Entretien et réparation des cloches – suivant pièces = 235,01 € - crédit budget 2018 = 230,00 €.

Article 47 – Contributions – suivant pièces = 830,17 € - crédit budget 2018 = 820,00 €.

Article 50c – Avantages sociaux **bruts** – suivant pièces = 704,84 € et non 679,70 € - crédit budget 2018 = 605,00 €.

Article 50f – Assurance RC objective – suivant pièces = 131,79 € - crédit budget 2018 = 68,00 €

Article 50l – Frais bancaires – suivant pièces = 53,08 € Erreur de transcription : mis à l'art. 06 des recettes au lieu de l'art. 50l des dépenses - crédit budget 2018 = 50,00 €

Article 50m – Licence – suivant pièces = 87,10 € - crédit budget 2018 = 85,00 €

**Les dépenses du chapitre II sont dépassées.**

**Et les dépenses totales sont également dépassées.**

**Montant total des dépenses = 24.995,20 € et non 24.986,67 €.**

**Montant budget 2018 = 24.602,63 €.**

**Déficit = 4.530,90 € et non 4.489,38 €**

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 6. Intercommunales

a) Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets – le 29 mai 2019.

### Ordre du jour

1. Présentation du rapport annuel 2018 ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
  - a) Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
  - b) Présentation du rapport du réviseur ;

- c) Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2018 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2018 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2018 ;
5. Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de « contact center » ;
6. Modifications statutaires ;
7. Nominations statutaires ;
8. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Assemblée générale extraordinaire de la SWDE – le 29 mai 2019

Ordre du jour

1. Modification des articles 3, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 46, 49 des statuts ;
2. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- c) Assemblée générale ordinaire de la SWDE – le 29 mai 2019.

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2018 ;
4. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
5. Election de deux commissaires-réviseurs ;
6. Emoluments de deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale ;
7. Nomination du Président du collège des commissaires aux comptes ;
8. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Subsides aux sociétés

Demande de subside 2018 - La Concorde – Ecole de musique

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'octroyer un subside d'un montant de 4.000 € pour 2018 (budget 2018 reporté – article budgétaire 772-02/332-02).

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 8. Mérite sportif

Octroi du Mérite Sportif pour les performances de l'année 2018

A l'issue de la séance, le Conseil communal remettra un chèque de 250€ au mérite sportif 2019 et un prix d'encouragement (chèque de 125 €). Les lauréats ont été désignés lors de la commission Sports du mardi 14 mai 2019.

Nous avons reçu les candidatures de BATTELE Albert (2007), compétiteur en Ju-Jitsu Fighting pour le club « Bruneau Ju-Jitsu Academy », et ALTRUY Jonas (2008), compétiteur en boxe française (savate) pour le club « Tournai Savate Boxing ».

Monsieur Jonas ALTRUY reçoit le prix du mérite sportif 2019 et Monsieur Albert BATTELE le prix de l'encouragement.

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Procès-verbal

Par 12 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Questions orales

Les membres de l'opposition manifestant le désir de poser des questions orales, le Président signale que le R.O.I approuvé durant cette séance est d'application immédiate et que donc ces questions auraient dû être transmises pour ce mercredi midi.

Suite aux interventions de Monsieur VIVIER et de Madame DUROISIN, le Directeur Général rappelle que les décisions prises par le Conseil sont bien évidemment d'application immédiate. L'approbation ultérieure du procès-verbal de la séance ne vise que le contenu de ce procès-verbal et n'a aucun effet sur les décisions prises au cours de cette séance !!

### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 20 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS